

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-septième session, 28 juin - 3 juillet 2004
Centre International de Conférences, Genève (Suisse)

RAPPORT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève, 24 – 26 juin 2004

Table des matières

	Paragrapes
INTRODUCTION	1 – 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3 – 5
LISTE DE PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS	4 – 33
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	34 – 45
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	46 – 47
SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES	48 – 56
QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	57 – 88
RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	89 – 93
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX – QUATRIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE	94 – 103
AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS	104 – 107
 ANNEXE	 Page
I. Liste des participants	20

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa cinquante-quatrième session au siège de l'OMS, à Genève, du 24 au 26 juin 2004. La session était présidée par M. Stuart Slorach (Suède), Président de la Commission du Codex Alimentarius. La liste des participants, y compris les Membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I au présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Jørgen Schlundt, Directeur, Département de la sécurité sanitaire des aliments (OMS), qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la FAO et de l'OMS. Il a déclaré que la FAO et l'OMS avaient consenti des efforts considérables pour accroître le financement du programme Codex de l'exercice en cours afin de résoudre les problèmes budgétaires identifiés lors de la session précédente du Comité. Il a exprimé le vœu que le Codex continue à accorder la priorité aux questions liées à la protection de la santé des consommateurs et à établir rapidement des lignes directrices pour les problèmes importants de sécurité sanitaire des aliments.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. Il est convenu d'examiner le point 2 (Propositions relatives à de nouvelles normes et à de nouveaux textes apparentés à l'interruption d'activités), le point 5 (Suite donnée à l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires), le point 6 (Questions découlant des rapports des comités et groupes spéciaux du Codex) et le point 7 (Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales) avant les autres points inscrits à l'ordre du jour, étant entendu que ces derniers points seraient examinés dans les limites du temps disponible.

LISTE DE PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 2 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité a rappelé que conformément aux recommandations formulées à sa cinquante-troisième session, plusieurs des comités concernés avaient élaboré un document de projet à l'appui de propositions de nouvelles activités. Le Comité a examiné les propositions dont la liste figure dans le document ALINORM 04/27/09 et formulé des observations et des recommandations concernant les points suivants.

NOUVELLES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Projet de mandat et proposition de projet relatifs au nouveau Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies

5. Le Comité a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, la Commission avait demandé au gouvernement japonais de soumettre une proposition pour un nouveau groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies, et que la proposition de projet et le projet de mandat avaient été distribués pour observations par lettre circulaire CL 2004/7-FBT.

¹ CX/EXEC 04/54/1

² ALINORM 04/27/09, LIM 9 (observations de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Mexique, de la Nouvelle Zélande, des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et de BIO, CropLife International, 49P et Greenpeace International), LIM 11 (observations de la Communauté européenne), Lim 14 (Document de projet sur la révision des *Lignes directrices pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique*)

6. Le Comité a appuyé de nouveaux travaux sur les aliments dérivés des biotechnologies, étant donné qu'il s'agissait d'une question importante pour les gouvernements et que plusieurs domaines n'avaient pas encore été traités. Le Comité a noté que le gouvernement japonais fournirait prochainement de nouvelles informations quant à la possibilité d'accueillir un nouveau groupe spécial.

7. En ce qui concerne le projet de mandat du groupe spécial, le Comité est convenu que ses travaux devraient être conformes aux principes d'analyse des risques pour les aliments dérivés des biotechnologies et a donc recommandé d'amender le paragraphe a) comme suit

- a) *établir des normes, directives ou recommandations, selon qu'il convient, relatifs à des denrées alimentaires dérivées des biotechnologies modernes, compte pleinement tenu des Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies.*

8. Certains membres ont indiqué que les travaux futurs du Groupe spécial seraient facilités si les propositions de nouvelles activités étaient formulées avant la première session du Groupe spécial. Il a été noté que, sous réserve de l'approbation de la Commission, la première session du Groupe spécial se tiendrait aux alentours du mois d'octobre 2005, ce qui permettrait à la Commission d'examiner son programme de travail lors de sa vingt-huitième session en juillet 2005.

9. Le représentant de la FAO a souligné l'importance des travaux sur les aliments dérivés des biotechnologies et rappelé que le Groupe spécial avait réalisé des progrès substantiels grâce en particulier aux avis d'experts formulés par les consultations mixtes d'experts FAO-OMS, qui avaient été organisées avec le soutien du gouvernement japonais. La poursuite des travaux au sein d'un nouveau Groupe spécial exigerait d'autres avis scientifiques et le soutien des pays membres.

10. Le Comité est convenu de recommander la création d'un nouveau Groupe spécial sur les aliments dérivés de biotechnologies dont le mandat serait celui proposé dans le document de travail (tel qu'amendé ci-dessus), sous réserve de confirmation que le Japon serait le pays hôte. Il a été convenu en outre qu'une lettre circulaire serait envoyée pour demander des propositions spécifiques relatives à de nouvelles activités et définir des priorités et qu'un document serait établi sur la base des observations reçues pour examen par le Groupe spécial à sa première session.

Avant-projet de norme pour le Ginseng (Comité de coordination pour l'Asie – CCASIA)

11. Le représentant de l'Asie, tout en présentant le document de projet établi à la demande de la Commission à sa vingt-sixième session, a rappelé que le CCASIA avait proposé l'élaboration d'une norme couvrant toute la gamme des produits à base de Ginseng couramment consommés dans les pays d'Asie, à l'exception des produits utilisés comme médicaments. Ce membre a rappelé les débats précédents du CCASIA et s'est déclaré favorable à l'élaboration initiale du projet de normes au sein du CCASIA et à sa mise au point définitive par le Comité sur les produits et légumes transformés.

12. Plusieurs membres ont fait état de certaines préoccupations concernant l'élaboration de cette norme, dans la mesure où de nombreux produits à base de Ginseng faisaient l'objet de diverses allégations qui donnaient à penser qu'il s'agissait de médicaments plutôt que d'aliments traditionnels. Ces membres ont donc proposé qu'une fois examinée par le CCASIA, la norme soit confiée au Comité sur les aliments diététiques ou de régime. Certains membres ont également indiqué qu'il faudrait distinguer clairement entre les produits qui peuvent être commercialisés et réglementés en tant qu'aliments ou en tant que médicaments et déterminer si ces derniers devaient être examinés dans le cadre du Codex.

13. Le coordonnateur pour l'Asie a déclaré que la norme devrait être axée sur les produits consommés en tant qu'aliments dans la région et que les aspects de ces produits relevant du complément alimentaire pouvaient aussi être traités par le CCASIA.

14. Le Comité n'ayant pu parvenir à une conclusion sur la poursuite de l'élaboration de la norme pour les produits à base de Ginseng a reconnu que cette norme devrait faire l'objet de débats supplémentaires au sein de la Commission.

Avant-projet de norme pour la pâte de soja fermentée (Doenjang)

Avant-projet de norme pour la pâte de soja fermentée au piment fort (Gochujang)

15. Le Comité a rappelé qu'à sa vingt-sixième session la Commission était convenue de demander à la République de Corée de préparer des documents de projet pour ces deux produits, en vue de leur examen par le CCASIA, puis par le Comité sur les fruits et légumes transformés.

16. Le représentant de l'Amérique du Nord a contesté la nécessité de normes internationales pour les pâtes de soja fermentées, dans la mesure où elles semblaient relever davantage du commerce intrarégional, et a exprimé l'opinion que les produits à base de soja devraient être examinés par le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL) plutôt que par le Comité sur les fruits et légumes transformés.

17. Le Comité est convenu de recommander à la Commission que le travail sur ces deux normes soit confié au CCASIA et finalisé par le CCCPL. La question de savoir si ces normes doivent être mises au point en tant que normes internationales ou en tant que normes régionales pourrait être tranchée à l'étape 5.

Avant-projet d'annexes aux Lignes directrices sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires (CCFICS)

18. Le Comité a eu un échange de vues sur « l'information relative à l'assistance technique à fournir par les pays importateurs aux pays exportateurs » dans les « aspects à couvrir » dans les annexes. On a fait observer que les questions relatives à l'assistance technique n'étaient pas traitées dans les textes du Codex car elles relevaient de la FAO et de l'OMS. On a toutefois noté qu'il s'agissait d'une question essentielle pour les pays en développement et que d'autres textes du Codex relatifs à l'inspection et à la certification évoquaient de manière générale la nécessité d'une assistance technique et d'une coopération entre les pays importateurs et les pays exportateurs.

19. Le Comité a donc recommandé de remanier le paragraphe 3 du document de projet afin de l'harmoniser avec d'autres textes du Codex sur cette question et a recommandé de considérer cette révision comme une nouvelle activité.

Avant-projet de plans d'échantillonnage pour les aflatoxines dans les amandes, noix du Brésil, noisettes et pistaches (CCFAC)

20. Le Comité a noté qu'il n'existait pas de document de projet pour cette proposition car la Norme générale Codex sur les contaminants et toxines présents dans les aliments était l'une des exceptions à l'Examen critique envisagées dans le projet d'amendements proposés à la procédure d'élaboration. Le Secrétariat a indiqué que les plans d'échantillonnage pour les contaminants étaient normalement liés à une concentration maximale et que le mandat du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants n'incluait pas l'examen des plans d'échantillonnage en tant que tels. Le Comité a également noté que des concentrations maximales étaient à l'examen dans la procédure par étape pour les amandes, les noisettes et les pistaches, mais pas pour les noix du Brésil.

21. Le représentant de l'Amérique du Nord a appelé l'attention du Comité sur les incidences de l'amendement à l'Examen critique proposé par le CCFAC et approuvé par le Comité sur les principes généraux.

22. Le Comité a recommandé l'approbation de la nouvelle activité et a invité le CCFAC à envisager d'élaborer une concentration maximale pour les aflatoxines dans les noix du Brésil et à revoir son mandat en ce qui concerne les plans d'échantillonnage.

Révision des Lignes directrices pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique

23. Le représentant de l'Europe, sans s'opposer à la révision de ces Lignes directrices, a été d'avis qu'il ne devrait pas s'agir d'une priorité pour le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

compte tenu de sa charge de travail. Le représentant de l'Amérique du Nord a rappelé que l'examen périodique des Lignes directrices était stipulé dans les Lignes directrices elles-mêmes et que cette disposition pourrait devoir être réexaminée.

Autres propositions de nouvelles activités

24. Le Comité exécutif a recommandé l'approbation de toutes les autres propositions de nouvelles activités telles qu'elles sont énumérées au tableau 1 du document de travail.

Questions générales

25. Le représentant de l'Amérique du Nord a noté que des propositions de projets avaient été préparées tantôt par le Comité concerné, tantôt par le Secrétariat du pays hôte, tantôt par des pays individuels, tandis que certaines propositions n'étaient liées à aucun Comité spécifique, et a proposé que des lignes directrices supplémentaires sur l'élaboration des documents de projet soient mises au point, afin d'assurer la cohérence de ces documents. Le Comité est convenu que cette question devrait être à nouveau examinée après l'adoption par la Commission de l'Examen critique proposé.

26. Le Comité a noté que pour la première fois il avait effectué un examen critique des propositions sur la base de documents de projet et a reconnu l'utilité de ces documents dans le cadre du processus de gestion des normes. Le Comité est convenu qu'au moment d'envisager une nouvelle activité, il faudrait aussi tenir compte de la charge de travail du Comité bien que cela ne soit pas expressément mentionné dans l'Examen critique.

27. Le représentant de l'OMS a appelé l'attention du Comité sur certaines incohérences dans les calendriers proposés pour l'achèvement des normes et a souligné la nécessité de raccourcir les délais pour traiter d'urgence les questions de protection sanitaire. Le représentant de l'Amérique du Nord a fait observer que les délais dépendaient essentiellement de la disponibilité d'avis scientifiques pour résoudre des problèmes complexes de sécurité sanitaire des aliments. Le Comité est convenu que la question des délais mériterait d'être réexaminée et qu'en règle générale les Comités devraient faire tout leur possible pour que les questions de protection de la santé des consommateurs soient traitées en priorité.

PROPOSITIONS D'INTERRUPTION DE TRAVAUX

Avant-projet d'amendement à la Norme pour les sardines et les produits de type sardines en boîte (inclusion de *Clupea bentincki*)

28. Le Comité a rappelé qu'à sa vingt-sixième session la Commission avait renvoyé l'avant-projet d'amendement à l'étape 3 faute d'un consensus. Le Comité sur le poisson et les produits de la pêche avait reconnu qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments permettant de résoudre le problème et avait recommandé que le Comité exécutif examine s'il fallait interrompre les travaux ou proposer d'autres mesures appropriées.

29. Le représentant de l'Amérique du Nord a exprimé l'opinion que cette proposition soulevait des questions fondamentales concernant le travail du Codex puisque la procédure actuelle pour l'inclusion de nouvelles espèces avait été suivie et avait permis de déterminer la conformité de la nouvelle espèce aux critères établis; toutefois, l'inclusion de l'espèce avait été rejetée sous prétexte que la procédure devait être révisée. Ce membre a formulé des objections à l'interruption des travaux et a souligné la nécessité de respecter les règles et critères établis afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de la prise de décisions au sein du Codex. Cette position a été appuyée par le représentant de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a rappelé les observations du Chili à cet égard.

30. Le coordonnateur pour l'Afrique s'est prononcé en faveur de l'interruption des travaux, estimant qu'il était clair d'après le débat qui avait précédé qu'il n'existait pas de consensus concernant l'inclusion d'une nouvelle espèce et a noté que le Comité sur le poisson et les produits de la pêche était en train de réviser la procédure actuelle. Cette position a été appuyée par les représentants pour l'Europe et pour l'Afrique.

31. Le Comité a reconnu qu'il n'existait pas de consensus et que la proposition d'interrompre les travaux devrait faire l'objet d'un débat au sein de la Commission.

Établissement d'une liste de poissons prédateurs (CCFFP)

32. Le Comité a confirmé les recommandations de sa cinquante-troisième session (ALINORM 04/27/3, par. 88 et 89).

Autres propositions d'interruption de travaux

33. Le Comité exécutif a recommandé l'approbation de toutes les autres propositions d'interruption de travaux figurant au tableau 2 du document de travail.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)³

34. Le Secrétariat a présenté le rapport sur les dépenses de l'exercice biennal écoulé et sur la situation financière de l'exercice biennal en cours. Le Secrétariat a indiqué que pour l'exercice biennal en cours la situation s'était améliorée depuis la cinquante-troisième session en raison d'une augmentation du budget alloué par les organisations mères, qui permettrait de respecter le calendrier initial des réunions. Toutefois, plusieurs mesures d'économie devraient encore être appliquées pour absorber les réductions prévues concernant les crédits pour 2004.

35. Le représentant de la FAO a informé le Comité que l'Organisation accordait au Codex un rang de priorité élevé et lui avait alloué un budget en augmentation sensible afin de permettre la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Évaluation. Le budget alloué aux avis scientifiques et au renforcement des capacités avait été augmenté pour pouvoir faire face aux demandes du Codex et de ses États membres.

36. Le représentant a indiqué que cette Organisation avait sensiblement augmenté sa contribution au budget du Codex et que les fonds alloués aux avis scientifiques seraient également étoffés, notamment pour ce qui concerne la JMPR et le JECFA. Le représentant a rappelé également que la Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur le Codex, adoptée en 2003, traduisait l'importance que l'OMS accordait au Codex. Notant que la Résolution invitait les États membres à accroître la participation du secteur de la santé au Codex et aux questions de sécurité sanitaire des aliments, le représentant a déclaré que le Codex devrait mettre davantage l'accent sur les questions liées à la santé, améliorer son efficacité et élargir sa couverture.

37. Le représentant de l'Amérique du Nord, tout en reconnaissant que la situation budgétaire s'était améliorée, s'est déclaré inquiet de ce que le Secrétariat du Codex fonctionnait en sous-effectifs et a souligné les difficultés que cela entraînerait compte tenu de la charge de travail accrue. Le Comité a recommandé que les organisations mères s'occupent en priorité de remédier au manque de personnel du Secrétariat du Codex.

38. Le Comité a noté les propositions suivantes formulées pendant le débat pour donner des informations supplémentaires aux membres sur le budget et les dépenses du Codex: indiquer les dépenses en pourcentage du budget total; spécifier le budget alloué à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres par les deux organisations mères; et évaluer l'impact de l'augmentation ou de la diminution du budget sur les activités du Codex.

39. Plusieurs membres ont demandé à connaître la situation en ce qui concerne le financement de la participation des pays membres en développement au Comité exécutif. Le Secrétariat a rappelé que le projet d'amendement au Règlement intérieur sur le budget et les dépenses, une fois adopté, supprimerait les obstacles juridiques à un tel financement sur le budget du Codex. Le financement inclurait les coordonnateurs lorsque l'amendement leur accordant le statut de membre serait adopté, mais pas les conseillers du membre élu sur une base géographique. Le Secrétariat a également indiqué

³ ALINORM 04/27/10

que le financement éventuel de la participation aux prochaines sessions du Comité exécutif dépendrait de la situation budgétaire pendant l'exercice en cours et qu'il serait prévu dans le budget pour l'exercice 2006-2007. Le représentant de l'Afrique a suggéré que le Secrétariat envisage de financer la participation à un nombre limité de sessions du Comité exécutif dans les limites des ressources budgétaires supplémentaires disponibles.

40. Le représentant de la FAO a indiqué que pour réduire la pression sur le budget du Codex on pourrait envisager d'utiliser le Fonds fiduciaire pour appuyer au cas par cas la participation au Comité exécutif, en attendant qu'un financement spécifique soit prévu dans le budget du Codex pour les membres du CCEXEC.

41. Le représentant et le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes se sont inquiétés de la distribution tardive des documents dans les langues autres que l'anglais et ont proposé d'envoyer une lettre circulaire pour demander aux membres leur avis sur la possibilité de réduire la distribution des documents sous forme imprimée et de la remplacer par une distribution électronique, ceci afin de réduire les coûts et d'utiliser les économies ainsi réalisées pour assurer la distribution simultanée des documents dans toutes les langues de travail. Ils ont proposé comme autre solution de lier la date limite fixée pour l'envoi des observations à la date de distribution des documents. Ils ont regretté également que la treizième édition du Manuel de Procédure n'ait été publiée qu'en anglais. Ils ont évoqué à ce sujet des débats antérieurs sur la possibilité de publier le Manuel de Procédure sous un format plus économique.

42. Le représentant de l'OMS a fait observer que l'ampleur des coûts était due à la longueur des rapports du Codex comparés à ceux d'autres organes du système des Nations Unies et a proposé que les rapports du Codex soient centrés sur les décisions plutôt que sur les débats les positions exprimées par les diverses délégations. Ceci réduirait du même coup la durée des réunions et permettrait au Codex d'allouer davantage de ressources à ses domaines d'activité prioritaires.

43. Le Comité est convenu que le Secrétariat devrait étudier les moyens d'accélérer la traduction dans les langues de la Commission; de remplacer la distribution sur papier par la distribution électronique et de publier dans les meilleurs délais la lettre circulaire y relative. Le Comité a recommandé que les rapports du Codex soient le plus concis possible et centrés sur les décisions et les conclusions plutôt que sur les débats.

44. Le Comité est convenu que les futurs rapports sur le budget devraient comporter les renseignements supplémentaires suivants: dépenses exprimées en pourcentage du budget; ventilation des coûts, notamment pour la documentation et la traduction; et budget alloué aux activités liées au Codex, notamment les avis scientifiques.

45. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a objecté à la recommandation préconisant des rapports plus courts qu'il était très important de conserver l'historique du débat pour l'information des États membres.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

46. Le Secrétariat a présenté la situation en ce qui concerne le Cadre stratégique 2003-2007 et le Plan à moyen terme 2003-2007, la préparation du nouveau Plan stratégique et le Plan d'action pour l'élaboration et l'application à l'échelle du Codex des Principes et directives pour l'analyse des risques.

47. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, il avait décidé d'interrompre l'examen du projet de plan à moyen terme 2003-2007, étant entendu que ses éléments seraient utilisés pour préparer les thèmes et activités à intégrer dans le nouveau Plan stratégique. Le Comité est

⁴ ALINORM 04/27/10A

convenu de recommander que la préparation du Plan stratégique se poursuive comme proposé dans le document de travail en vue de l'adoption définitive du Plan par la Commission en 2007.

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

Situation générale

48. Le Comité a noté que la suite donnée aux recommandations de l'Évaluation approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session était présentée dans les tableaux 1 et 2 du document de travail.

49. Le représentant de l'Amérique latine et des Caraïbes a appelé l'attention du Comité sur la nécessité de donner suite à la Proposition 34 Détermination du consensus, et a appuyé l'examen de cette question par le Comité sur les Principes généraux. Le Président a noté que cela dépendrait de la charge de travail de ce Comité.

Examen des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex

50. Le Secrétariat a présenté le projet de mandat pour l'Examen et a indiqué qu'un nouveau paragraphe c) avait été ajouté de façon que l'Examen tienne compte des questions relatives à la participation des pays membres en cas de sessions annuelles de la Commission et au fonctionnement du fonds fiduciaire.

51. En ce qui concerne la couverture de l'examen, le Comité est convenu que des contributions seraient nécessaires non seulement de la part des présidents des Comités mais aussi des pays hôtes des Comités et Groupes spéciaux du Codex, qui étaient responsables de l'organisation et de la planification des réunions du Codex. Le point b) devrait donc se lire comme suit: « Sur la base d'une étude détaillée des points ci-dessus et des contributions reçues des présidents et des gouvernements hôtes des Comités du Codex... ».

52. Le Comité est convenu de recommander à la Commission d'approuver le mandat proposé dans le document de travail, avec les amendements susmentionnés.

53. Le Comité a été informé que le recrutement d'une petite équipe de consultants commencerait après la session de la Commission, compte tenu de l'amélioration de la situation budgétaire, et que le calendrier présenté dans le document de travail serait suivi afin de soumettre les recommandations à la Commission à sa vingt-huitième session.

54. Le représentant de l'Amérique du Nord a rappelé que plusieurs réunions informelles des présidents avaient eu lieu à l'occasion des réunions du Codex, permettant une confrontation utile des expériences des présidents du Codex, et a proposé d'officialiser ce type de réunion. Cette proposition a été appuyée par plusieurs membres qui ont fait observer que les présidents pourraient, à l'occasion de ces réunions, donner des avis précieux sur des questions liées à la gestion des réunions, telles que la détermination du consensus, et améliorer la coordination des travaux sur des questions intéressant plusieurs comités. M. Claude Mosha, Vice-Président, tout en reconnaissant l'utilité de ces réunions, a estimé qu'il faudrait examiner avec soin les implications d'une réunion officielle des présidents afin d'en assurer la transparence et l'ouverture et de préciser les interactions avec le processus d'élaboration des normes.

Examen des Comités régionaux de coordination

55. Le Comité est convenu de recommander l'envoi à tous les membres du Codex d'une Lettre circulaire les invitant à formuler des observations sur les questions mentionnées dans le document de travail. À leurs prochaines sessions, les Comités régionaux de coordination examineraient les

⁵ ALINORM 04/27/10C

observations communiquées par les gouvernements de leurs régions respectives et transmettraient leurs vues et/ou leurs recommandations à la Commission à sa vingt-huitième session.

56. Le représentant de l'Afrique a déclaré que le processus devrait être précisé afin de faciliter l'utilisation des observations pour la formulation de recommandations et d'obtenir des réponses mieux ciblées. Le Secrétariat a indiqué qu'il faudrait envoyer d'urgence la Lettre circulaire une fois achevée la session de la Commission, compte tenu des dates prévues pour les sessions des Comités régionaux et des délais très brefs dans lesquels les observations devraient être communiquées pour certains d'entre eux afin de permettre un débat de fond au sein des Comités régionaux.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 6 de l'ordre du jour)⁶

57. Le Comité exécutif a examiné point par point les questions découlant des Comités et Groupes spéciaux du Codex.

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Code d'usages international recommandé pour le conditionnement et le transport des fruits et légumes frais⁷

58. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission de supprimer le mot « tropical » dans l'ensemble du Code, de façon que celui-ci soit applicable au conditionnement et au transport de tous les fruits et légumes frais.

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)⁸

59. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission d'adopter les amendements à la Norme générale pour les additifs alimentaires, à savoir: suppression des listes A et B et adjonction d'une note de bas de page à la Section 1.1 du Préambule, mentionnant le site web du JECFA pour un accès immédiat aux informations les plus récentes sur les DJA.

Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments⁹

60. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission d'adopter l'amendement à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments (suppression de l'Annexe IV et de la mention qui en est faite dans la Norme générale).

61. Le Coordonnateur pour le Proche-Orient a déclaré que le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants devrait établir des limites maximales pour les aflatoxines dans les aliments en général.

Relation entre la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments et les normes du Codex¹⁰

⁶ ALINORM 04/27/10; ALINORM 04/27/10 Add.1; LIM 6 (Avant projet de révision du Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manutention des aliments surgelés); LIM 15 (Opinion des services juridiques de la FAO et de l'OMS); LIM 17 (Document de projet sur la résistance aux antimicrobiens préparé par la République de Corée)

⁷ ALINORM 04/27/35, par.54

⁸ ALINORM 04/27/12, par.80 et Annexe IV

⁹ ALINORM 04/27/12, par. 125 et Annexe XIII

¹⁰ ALINORM 04/27/12, par. 124

62. Le Comité exécutif a demandé à la Commission de faire siennes les recommandations suivantes:

- a) La Commission du Codex Alimentarius devrait explicitement abroger les concentrations maximales relatives à la sécurité sanitaire des aliments indiquées dans les normes pour les produits lorsqu'elles sont incompatibles avec des concentrations maximales déjà adoptées par la Commission;
- b) Lorsque le CCFAC proposera des concentrations maximales pour adoption finale à l'étape 8, il proposera simultanément d'abroger explicitement les concentrations maximales correspondantes figurant dans les normes pour les produits lorsqu'elles sont incompatibles avec les concentrations maximales proposées.

ANALYSE DES RISQUES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Avant-projet de principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques¹¹

63. Le Comité exécutif est convenu que les activités passées et en cours du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires (Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques (CAC/GL-30, 1999) et projet de Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques), qui traitaient de questions intéressantes à la fois les gouvernements membres et le Codex, étaient conformes aux attentes de la Commission.

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

64. Le Comité exécutif a fait sien l'avis du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations des denrées alimentaires selon lequel il n'était pas nécessaire que ce Comité élabore des directives spécifiques sur l'analyse des risques.

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DE LA VIANDE

65. Le Comité exécutif a fait sien l'avis du Comité sur l'hygiène de la viande selon lequel il n'était pas nécessaire que ce Comité élabore des directives spécifiques sur l'analyse des risques.

AUTRES QUESTIONS

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Demandes formulées à la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius¹²

66. Le Comité exécutif a fait sienne l'opinion du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires que l'Avant-projet d'Annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, traiterait également de l'élaboration ultérieure de directives visant à faciliter le contrôle des denrées alimentaires faisant l'objet d'un commerce international.

¹¹ ALINORM 04/27/13, par.70-71

¹² ALINORM 04/27/30, par.90

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS**Liste des priorités du JECFA (indice de peroxyde)**¹³

67. Le Comité exécutif a pris note des informations fournies par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants relatives à la proposition d'évaluation par le JECFA d'un indice de peroxyde dans les nouilles instantanées.

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES***Résistance aux antimicrobiens***¹⁴

68. Le Comité exécutif a noté que le Comité sur l'hygiène alimentaire avait approuvé la création d'une équipe spéciale Codex/OIE chargée d'élaborer les grandes options de gestion des risques pour la résistance aux antimicrobiens, dans le domaine vétérinaire. Le Comité exécutif a aussi noté qu'à sa vingtième session, le Comité sur les principes généraux n'avait pas approuvé l'idée de créer des normes communes avec d'autres organisations intergouvernementales.

69. Le Comité exécutif a été informé que le Comité sur les résidus de pesticides et le Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale ne proposaient pas de mesures spéciales pour donner suite aux conclusions des deux ateliers d'experts sur la résistance aux antimicrobiens convoqués par la FAO, l'OIE et l'OMS. Le Comité exécutif a aussi noté que le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments avait commencé à élaborer un Code d'usages pour limiter la résistance aux antimicrobiens et qu'il examinerait à sa prochaine session l'avant-projet de Code à l'étape 4.

70. Le représentant de l'OMS a rappelé que les deux ateliers FAO/OIE/OMS avaient été organisés à la demande du Comité exécutif, à sa quarante-huitième session. Il a instamment prié le Comité exécutif d'inviter la Commission à prendre les mesures nécessaires, en coopération avec l'OIE, pour traiter les questions concernant la terminologie, la politique d'évaluation des risques et les options de gestion des risques pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. Le coordonnateur pour l'Asie a indiqué qu'un document de projet sur ce point serait présenté par la délégation de la République de Corée pendant la vingt-septième session de la Commission et a déclaré partager l'avis du représentant de l'OMS.

71. Le représentant de la FAO a déclaré que le Codex devrait évaluer avec attention l'utilité et les incidences de normes conjointes OIE/Codex et rechercher les moyens de faire un meilleur usage de ses organes subsidiaires pour traiter cette question avant d'envisager plus avant la création d'une équipe spéciale mixte.

72. Tout en notant que la résistance aux antimicrobiens était une question importante que devait traiter le Codex, le Comité exécutif a estimé que plusieurs options étaient ouvertes à la Commission en cette matière, dont la création d'un groupe spécial du Codex avec la participation active de l'OIE, ou le recours à des organes subsidiaires du Codex, comme le Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires et le Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale. Le Comité a noté que l'OIE participerait à la vingt-septième session de la Commission et présenterait son point de vue à cette occasion.

73. Le Comité exécutif est convenu qu'avant de décider de la procédure à suivre, la Commission devrait donner une interprétation commune et claire de ce que l'on attendait du Codex en matière de résistance aux antimicrobiens dans le domaine vétérinaire. Le Comité exécutif est aussi convenu qu'il serait utile de préparer une Lettre circulaire demandant aux États Membres et aux observateurs leur avis sur ce que devraient être les travaux futurs du Codex dans ce domaine.

¹³ ALINORM 04/27/12, par. 209

¹⁴ ALINORM 04/27/13, par. 159

COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

Proposition de nouvelle norme sur le Parmesan¹⁵

74. Le Comité exécutif a noté les éclaircissements fournis par les services juridiques de la FAO et de l'OMS (LIM 15) en réponse aux deux questions posées par le Comité sur le lait et les produits laitiers à sa sixième session. Il a noté, que d'un point de vue juridique, le Codex pouvait élaborer une norme Codex sur le parmesan si les critères relatifs à l'acceptation d'une nouvelle activité étaient remplis et que rien n'exigeait que les aspects de protection de la propriété intellectuelle soient considérés comme critères à prendre en compte pour décider de l'acceptation d'une nouvelle activité ou de l'adoption d'une norme.

75. Les représentants de l'Amérique du Nord, du Pacifique Sud-Ouest et de l'Asie et le coordonnateur pour l'Amérique latine ont appuyé le démarrage d'une nouvelle activité visant à élaborer une norme Codex pour le parmesan, soulignant que le Codex devait, de manière systématique, fonder ses décisions en matière de nouvelle activité sur les critères approuvés. Le représentant de l'Europe a manifesté son opposition à tout nouveau travail sur cette norme et, a déclaré que si une nouvelle activité devait démarrer en l'absence d'un consensus clair, il était à prévoir que l'élaboration de la norme ne pourrait se faire sans heurts.

76. Le représentant de l'Afrique a déclaré qu'un groupe de négociateurs pourrait aider à lever les obstacles qui pourraient survenir pendant l'élaboration de la norme.

77. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré que l'opposition manifestée par un membre s'apparentait à l'absence de consensus sur l'avant-projet d'amendement à la Norme pour les sardines en conserve proposé par le Chili, dans la mesure où, bien que tous les critères Codex aient été respectés, des arguments avaient été invoqués qui avaient fait obstacle au consensus.

78. Le Comité a noté que la majorité de ses membres approuvait l'ouverture de nouveaux travaux pour élaborer une norme Codex sur le Parmesan. Il a noté également qu'il ne lui serait sans doute pas facile de parvenir à un consensus sur la teneur de cette norme.

Prise de décisions assortie d'un calendrier précis¹⁶

79. Le Comité exécutif est convenu qu'il fallait maintenir le délai de cinq ans comme règle générale, tandis que le processus d'élaboration des normes devrait être suivi au cas par cas en tenant compte de la fréquence des sessions du Comité et du nombre des sessions pendant lesquelles un projet de norme donné était examiné par le Comité concerné.

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Avant-projet de Code de déontologie du commerce international de denrées alimentaires¹⁷

80. Le Comité exécutif est convenu de la nécessité de réviser le Code de déontologie en vigueur et, ce faisant, de limiter son champ d'application aux seuls aspects déontologiques. Le Comité exécutif a aussi noté qu'il fallait conserver dans le champ d'application du Code les transactions concernant les concessions et l'aide alimentaire et que le Comité sur les principes généraux pourrait envisager de modifier le titre actuel du Code afin qu'il soit davantage conforme au champ d'application du document.

¹⁵ ALINORM 04/27/11, par.120-121

¹⁶ ALINORM 04/27/11, par. 12

¹⁷ ALINORM 04/27/33^a, par.77-78

81. Le Comité exécutif a pris note du point de vue du représentant de l'OMS selon lequel le Code pourrait aussi concerner les transactions nationales de denrées alimentaires étant donné que le Codex avait aussi pour objectif d'assurer la loyauté des pratiques suivies dans le commerce des denrées alimentaires.

Clarification des rôles respectifs des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique et des coordonnateurs¹⁸

82. Le Comité exécutif a noté que cette question avait été examinée au titre du point 5 de l'ordre du jour et qu'en fonction des résultats des débats qui se tiendraient lors des prochaines réunions des Comités de coordination, la Commission pourrait revoir la question et décider si de nouvelles mesures étaient nécessaires.

COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Mention du pays d'origine¹⁹

83. Le Comité exécutif a rappelé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait demandé l'avis de la Commission, faute de parvenir à un consensus sur la nécessité d'entreprendre une nouvelle activité sur la mention du pays d'origine.

84. Le représentant du Pacifique Sud-Ouest et le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont déclaré qu'il ne fallait pas démarrer de nouvelle activité sur cette question étant donné la charge de travail du Comité et les dispositions Codex en vigueur, qui étaient adéquates. Le représentant de l'Amérique du Nord a estimé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires devrait envisager de rétrécir la portée de cette nouvelle activité, en identifiant des cas pratiques où les dispositions en vigueur ne permettaient pas de fournir des informations adéquates aux consommateurs.

GROUPE SPÉCIAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Travaux futurs sur l'alimentation animale²⁰

85. Le Comité exécutif a recommandé de demander par lettre circulaire aux gouvernements d'indiquer les domaines dans lesquels de nouveaux travaux seraient souhaitables afin que la Commission puisse déterminer s'il fallait demander au Codex d'autres travaux sur l'alimentation animale et, dans l'affirmative, quels seraient les mécanismes les plus appropriés. Le Comité a noté que le Danemark avait proposé d'accueillir le Groupe spécial s'il était établi.

86. Le coordonnateur pour l'Amérique latine a déclaré que la Commission devrait s'assurer qu'il n'y aurait pas de chevauchement avec les activités entreprises par d'autres organisations internationales.

¹⁸ ALINORM 04/27/33A, par.121-122

¹⁹ ALINORM 04/27/22, par. 110-116

²⁰ ALINORM 04/27/38, par. 35-36

QUESTIONS LIÉES À L'ANALYSE DES RISQUES

*Comité du Codex sur les résidus de pesticides*²¹

*Comité du Codex sur les principes généraux*²²

*Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers*²³

87. Le Comité exécutif a pris note des informations fournies par ces Comités en relation avec l'analyse des risques.

Avant-projet de révision du Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés

88. Le Comité exécutif est convenu que, compte tenu de la lourde charge de travail du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires, l'option b) présentée dans le document LIM 6 serait la plus appropriée pour procéder à la révision du Code. Le Comité a noté que le gouvernement hôte du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et du Comité sur les fruits et légumes transformés avait proposé de coordonner par correspondance les travaux sur les dispositions du Code relatives à la qualité.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 7 de l'ordre du jour)²⁴

Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales

89. Après la présentation du document de travail par le Secrétariat, le Président a informé le Comité que le groupe de travail de l'Office international des épizooties (OIE) sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale avait tenu sa troisième session à Paris les 1er et 2 avril 2004. Le Président et le Secrétaire de la Commission avaient pris part à cette réunion bien que n'en étant pas membres, à l'invitation de l'OIE. Il a noté que le rapport de la réunion serait communiqué aux contacts nationaux de l'OIE.

90. Le Président a fait observer que les accords révisés de coopération entre la FAO et l'OIE et entre l'OMS et l'OIE avaient été approuvés par les organes directeurs de ces organisations. Il a souligné l'importance de l'approche fondée sur l'ensemble de la filière alimentaire en matière de sécurité sanitaire des aliments et déclaré que des mécanismes de coopération appropriés entre le Codex et l'OIE pourraient éviter les chevauchements ou les lacunes dans les activités.

Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales non gouvernementales

91. Le Comité exécutif a noté que le document de travail présentait dans les tableaux 1 et 2 une analyse préliminaire des activités des ONG au titre de leur participation pour la période 2000-2003, qui tenait compte du fait que la révision des dispositions du Règlement intérieur concernant les observateurs était en cours et que les *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, qui stipulent aussi l'examen du statut d'observateur, seraient révisés en conséquence.

²¹ ALINORM 04/27/24, par. 176 – 247

²² ALINORM 04/27/33A, par. 37-43

²³ ALINORM 04/27/11, par. 8

²⁴ ALINORM 04/27/10E; CAC/27 LIM 7 (Corrigendum de ALINORM 04/27/10E)

92. Le Comité a noté que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) avait soumis à la Commission un document d'information, à la suite des contacts préliminaires pris entre le Secrétariat du Codex et le secrétariat central de l'ISO, et que le représentant de l'ISO présenterait ce document lors de la vingt-septième session de la Commission pour examen plus approfondi.

93. Le représentant de l'Amérique du Nord a déclaré que le Codex devrait suivre de près les activités de l'ISO afin d'éviter tout chevauchement d'activité ou établissement de normes contradictoires entre le Codex et l'ISO. M. Moshia, Vice-Président, a noté que la note de bas de page n° 9 du document de travail constituait un exemple de renvoi à des textes autres que ceux du Codex dans les normes Codex (méthodes d'analyse et d'échantillonnage).

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX – QUATRIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE (Point 8 de l'ordre du jour)²⁵

94. Le Comité exécutif a pris acte du quatrième Rapport intérimaire sur le projet et le Fonds fiduciaire présenté par la FAO et l'OMS comme document de travail. Le Comité s'est félicité de ce que le Fonds fiduciaire était devenu opérationnel en mars 2004 une fois atteint le seuil de 500 000 dollars EU et a noté avec reconnaissance qu'outre les donateurs énumérés au tableau 1 du document de travail, la Suède et l'Australie avaient aussi contribué au Fonds.

95. Le représentant de la FAO a souligné l'importance de la coordination nationale et le rôle clé des Services centraux de liaison avec le Codex dans le fonctionnement du Fonds. Il a déclaré que le Groupe consultatif FAO/OMS envisageait d'utiliser le Fonds fiduciaire pour des projets autres que le financement des frais de voyage des délégués aux sessions du Codex, tels que la participation à des activités de formation et le renforcement des capacités d'un pays devenu récemment membre du Codex. Il a indiqué également que des possibilités de financement supplémentaires pourraient éventuellement être accordées à un pays acceptant des responsabilités plus importantes au niveau régional.

96. Tout en notant que des fonds n'avaient été demandés jusqu'à présent qu'à des gouvernements, sur la base de considérations juridiques, le Comité a recommandé que la FAO et l'OMS envisagent à l'avenir de recueillir des fonds auprès d'autres sources.

97. Le représentant de l'Amérique du Nord, appuyé par le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a souligné qu'il faudrait analyser les rapports individuels des pays bénéficiaires pour mieux évaluer l'efficacité du Fonds fiduciaire et a demandé que ces rapports soient disponibles. Le représentant de l'OMS a indiqué que le traitement confidentiel des rapports de pays originaux garantirait la collecte du maximum d'informations pertinentes et que la transparence serait dûment assurée lorsque la FAO et l'OMS prépareraient un rapport succinct. Le Comité a noté que des renseignements détaillés sur les demandes reçues pour 2004 et sur la répartition des fonds à ce jour seraient communiqués à la Commission à sa vingt-septième session.

98. Le Comité a noté que la structure des rapports serait décidée prochainement et que les formulaires seraient distribués aux Services centraux de liaison des pays bénéficiaires ainsi qu'aux participants intéressés pendant les sessions du Codex. Le Comité a été informé que les rapports soumis sur les activités d'une année donnée par les pays bénéficiaires seraient pris en compte lors de l'examen des demandes pour l'année suivante.

99. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré que ce lien était parfois interprété à tort comme une obligation de rembourser les fonds obtenus. Le Comité a recommandé que l'invitation à solliciter des fonds pour 2005 soit rédigée de façon à éviter ce genre d'erreur. Le coordonnateur, appuyé en cela par le représentant de l'Amérique du Nord, a déclaré qu'étant donné la situation dans les pays en développement il faudrait appliquer avec souplesse la règle selon laquelle le

nom des participants sollicitant un financement doit être notifié six mois avant la réunion. Le coordonnateur a également proposé de revoir les critères de sélection des pays susceptibles de bénéficier du Fonds fiduciaire.

100. Le représentant de l'Amérique du Nord a souligné qu'une participation efficace devait être l'un des critères. À cet égard, le membre a demandé que les critères utilisés pour répartir les fonds fassent l'objet d'un examen constant et puissent être revus ultérieurement. Le coordonnateur pour l'Afrique a souligné que les participants, une fois désignés, devraient se préparer bien avant la session pour que leur participation soit la plus efficace possible et que le Fonds fiduciaire pourrait les aider à cette fin.

101. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a proposé que les demandes de financement adressées au Fonds fiduciaire soient acheminées uniquement par le Service central de liaison avec le Codex à des fins de coordination. Le représentant pour l'Afrique a déclaré que dans ces conditions d'autres autorités gouvernementales compétentes risquaient de ne pas être consultées et a souligné la nécessité d'utiliser les voies de communication officielles de la FAO et de l'OMS avec les pays membres. Le représentant de l'OMS a confirmé que les appels de demandes seraient envoyés directement aux services centraux de liaison et par les voies officielles de la FAO et de l'OMS.

102. Le Comité a reconnu les difficultés rencontrées par certains pays pour assurer la coordination entre les entités gouvernementales et par leur Service central de liaison avec le Codex pour servir de centre national de liaison entre les demandeurs et le Fonds fiduciaire. Le Comité a noté, toutefois, que selon la FAO et l'OMS, le Service central de liaison avec le Codex devrait rester un élément fondamental du processus dans la mesure où le renforcement du rôle de ces Services était indispensable à la création de capacités nationales dans les domaines relevant du Codex.

103. Le coordonnateur pour l'Afrique a déclaré que le Comité national du Codex avait un rôle important à jouer dans la coordination au niveau national. Le Comité a noté qu'il fallait continuer à perfectionner ce mécanisme afin d'assurer une coordination adéquate entre les diverses entités gouvernementales concernées et que les Comités de coordination pourraient être appelés à examiner cette question.

AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 9 de l'ordre du jour)²⁶

104. Le représentant de la FAO, prenant la parole au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le document ALINORM 04/27/10G qui incluait le rapport intérimaire sur le processus consultatif FAO/OMS relatif à la fourniture d'avis scientifiques et un compte rendu des activités de la FAO et de l'OMS en matière de renforcement des capacités. Il a décrit brièvement les résultats de l'atelier FAO/OMS tenu en janvier 2004 et a rappelé que le rapport de l'atelier avait été distribué pour observations à communiquer à la FAO et l'OMS. Une réunion de planification FAO/OMS avait également eu lieu en avril 2004 pour évaluer la suite à donner aux recommandations de l'atelier.

105. Le Comité a noté que toutes les observations soumises sur le rapport de l'atelier seraient présentées à la Commission pour examen dans le document CAC/27 INF.3A.

106. Le Comité a également été informé des demandes d'avis scientifiques émanant des organes subsidiaires du Codex, qui seraient examinées par la Commission, et des conclusions des Réunions et Consultations d'experts FAO/OMS.

²⁶

ALINORM 04/27/10G

107. Le représentant de l'Europe a rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, le Comité n'avait pas réussi à s'entendre sur les critères de priorité en matière d'avis scientifiques et était convenu d'examiner cette question à sa session suivante. Le Comité a noté qu'il n'avait pas été possible de débattre de cette question pendant cette session, mais qu'elle serait examinée à sa cinquante-cinquième session.

APPENDIX I

List of Participants
Liste des participants
Lista de participantes

CHAIRPERSON

Dr Stuart Alexander Slorach
Deputy Director-General
National Food Administration
PO Box 622
SE-75126 Uppsala
Sweden

Phone: +46.18.175594

Fax: +46.18.105848

Email: stsl@slv.se

VICE-CHAIRPERSONS

Dr C.J.S. Mosha
Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)
Head, Agriculture and Food Section
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar Es Salaam
Tanzania

Phone: +255.22.245.0206 (mobile: 255.741.32.44.95)

Fax: +255.22.245.0959

Email: cjsmosha@yahoo.co.uk

Mr Paul Mayers
Associate Director General
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Building #7, Room 1110 (0701A5)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario, K1A 0L2
Canada

Phone: +613.952.3368

Fax: +613.957.1784

Email: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Dr Hiroshi Yoshikura
Chairperson, Food Sanitation Council
Ministry of Health, Labour and Welfare
National Institute of Infectious Diseases
1-23-1 Toyama, Shinjuku-ku
Tokyo 162-8640
Japan

Phone: 81-3-5285-1111 (ext. 2091)

Fax: 81-3-5285-1150

Email: yoshikura@nih.go.jp

MEMBERS ELECTED ON A REGIONAL BASIS:

AFRICA

Mr Medi MOUNGUI
Représentant Permanent-Adjoint de Cameroun
auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa 4-6
00161 Rome

Phone: 39.06 44 03644

Fax: 39.06 44 03644

Email: medimoungui@virgilio.it

ASIA

Mr Gilberto Layese
Director
Bureau of Agriculture and Fisheries Products Standards
Department of Agriculture
BPI Compound, Visayas Avenue, Diliman
1101 Quezon City
Philippines

Phone: +632.920.6132

Fax: +632.920.6134

Email: bafps@yahoo.com

Advisers to the Member for Asia

Mr Jae-cheol Kim
Deputy-Director
Food Industry Division
Ministry of Agriculture and Forestry
1 Jungang-dong, Gwacheon-City,
Gyeonggi-Do, 427-719
Republic of Korea

Phone: 82.2.500.1851

Fax: 82.2.503.7905

Email: kjc@maf.go.kr

Mr Koji Miura
Director
International Food Safety Planning, Department of Food Safety,
Pharmaceutical and Food Safety Bureau
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916
Japan
Phone: (81) 3.3595.2326
Fax: (81) 3.3503.7965
Email: miura-koujimd@mhlw.go.jp

EUROPE

Mr Charles Crémer
Directeur
Service Public Fédéral, Santé publique
Sécurité de la chaîne alimentaire
et Environnement, DG Animaux,
Végétaux et Alimentation
Division des denrées alimentaires et
autres produits de consommation
Cité administrative de l'Etat
Quartier Arcades 4
B-1010 Bruxelles
Belgium
Phone : +32.2 210 4843
Fax : +32.2 210 4816
Email : charles.cremer@health.fgov.be

Advisers to the Member for Europe

Mr Richard Howell
Agricultural Inspector
Codex Contact Point for Ireland
Department of Agriculture and Food
Research Food and Codex Co-ordination Division
7C Agriculture House
Kildare St., Dublin 2
Ireland
Phone: 3531-607-2572
Fax: 3531-661-6263
Email: richard.howell@agriculture.gov.ie

Mme Nathalie Scheidegger
Coordinator Food Safety Policy
Ministry of Agriculture, Nature, Food Quality
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
Netherlands
Phone: (31) 70.3784693
Fax: (31) 70.3786141
Email: n.m.i.scheidegger@minlnv.nl

**LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Ms Aída Albuerne Piña
Commissioner of Sanitary Enforcement
Federal Commission for Protection from Sanitary Risks
COFEPRIS
Monterrey 33, Floor 2o
Col. Roma.
06700 Mexico D.F.
Mexico
Phone : +5255.55.14.64.57
Fax : +5255.5080.50.05
Email: aalbuerne@salud.gob.mx

**Adviser to the Member for Latin
America and the Caribbean**

Ms René Salas Guerrero
Deputy Director of International Operations
Federal Commission for Protection from Sanitary Risks
COFEPRIS
Monterrey 33 – Floor 5
Col. Roma.
D.F. Mexico 06700
Mexico
Phone : + 52.55.5514 8586
Email: rsalas@salud.gob.mx

NEAR EAST

Dr Maryam Moustafa Moussa
Minister Plenipotentiary for Agricultural Affairs
Deputy Permanent Representative of Egypt to U.N. Agencies in
Rome
Agricultural Office of Arab Republic of Egypt in Rome
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome
Italy
Phone: +39 06 8548956
Fax: +39 06 8542603
Email: maryam.moussa@tiscali.it

Adviser to the Member for Near East

Dr Salah H. Abo-Raya El-Din
Professor of Food Science and Nutrition
Egypt Representative
Cairo University
34 Taiba St. Mohandseen, Giza
Egypt

Phone: +202 337 5003

Fax: +202 749 3795

Email:

NORTH AMERICA

Dr. F. Ed. Scarbrough
Manager, U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
U.S.A.

Phone: (202) 205-7760

Fax: (202) 720-3157

Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Advisers to the Member for North America

Dr. Karen Hulebak
Assistant Administrator
Office for Public Health Science
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 341E-Jamie Whitten Building
Washington, DC 20250
U.S.A.

Phone: (202) 720-2644

Fax: (202) 690-2980

Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

Ms. Debra Bryanton
Executive Director
Food Safety Directorate
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario, K1A 0Y9
Canada

Phone: (613) 221-7155

Fax: (613) 221-7295

Email: dbryanton@inspection.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC

Mr Steve McCutcheon
General Manager
Product Safety and Integrity Branch
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 4316
Fax: +61 2 6272 5697
Email: steve.mccutcheon@daff.gov.au

**Adviser to the Member for the South
West Pacific**

Mr Sundararaman Rajasekar
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 474 4216
Fax: +64 4 473 0118
Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

OBSERVERS**Coordinator for Africa**

Mr Mohamed Majdi
Ministère de l'agriculture et du Développement Rural
Chef de la Division de la répression des fraudes
DPVCTRF,
Avenue Hassan II, Station Dbagh
BP 1308
Rabat
Maroc
Phone: + 212.37.29.81.50
Fax: + 212.37.29.75.44
Email: mmajdi@menara.ma

Coordinator for Asia

Mr Kim Myung-Chul
Director General
Korea for Food & Drug Administration
Center for Food Standard Evaluation
Add. 5 Nokbun-Dong, Eunpyung-Gu
Seoul, 122-704
Republic of Korea
Tel.: 82.2.380.1663 or 82.2.386.6586
Fax: **82.2.382.4892**
E-mail: kim6006@kfda.go.kr

Coordinator for Europe

Prof. Milan Kováč
Director
National Focal Point for Codex Alimentarius
Food Research Institute
Priemyselná 4
P.O. Box 25
82475 Bratislava 26
Slovak Republic
Phone: +00 4212-5557 4622
Fax: +00 4212-5557 1417
Email: milan.kovac@vup.sk

**Coordinator for Latin America
and the Caribbean**

Ing. Gabriela Alejandra Catalani
Technical Coordinator of the Codex Contact Point
Dirección Nacional de Mercados Agroalimentarios
Subsecretaría de Política Agropecuaria y Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos
Paseo Colón 922, Of. 29
1063 Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 4349-2549
Fax: +54 11 4349-2244 or 4349.2549
Email: gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar

codex@sagpya.minproduccion.gov.ar

Coordinator for the Near East

Dr Mahmoud A. Al-Zou'bi
Food Standards Officer
Institution for Standards and Metrology "JISM"
P.O. Box 941287
Amman 11194
Jordan
Phone: +962 06 5680139
Fax: +962 06 5681099
Email: jism@nic.net.jo

**Coordinator for the South West
Pacific**

Mr Lemalu Tate Simi
Chief Executive Officer
Ministry of Commerce, Industry and Labour
(Chairman of National Codex Committee)
Level 4, ACB House
P.O. Box 862,
Apia
Samoa
Phone: +685 20 441
Fax: +685 20 443
Email: lsimi@mcil.gov.ws or lsimi@yahoo.com

**WORLD HEALTH
ORGANIZATION (WHO)**

Dr Jørgen Schlundt
Director
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3445
Fax: +41 22 791 4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Wim van Eck
Senior Adviser to the Executive Director SDE
on Food Safety and Nutrition
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3582
Fax: +41 22 791 4807
Email: vaneckw@who.int

Ms Mary Vallanjon
Liaison Officer
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2373
Fax: +41 22 791 4807
Email: vallanjonm@who.int

Mr Gian Luca Burci
Senior Legal Officer
Office of the Legal Counsel
World Health Organisation
20 Avenue Appia
1211 Geneva,
Switzerland
Phone: +41 22 791 4754
Fax: +41 22 791 4158
Email: burcig@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS (FAO)**

Mr Ezzeddine Boutrif
Officer-in-Charge, Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56156

Fax: +39.06.570.54593

Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

SECRETARIAT

Dr Kazuaki Miyagishima
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54390

Fax: +39.06.570.54593

Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. Doyran
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55826

Fax: +39.06.570.54593

Email: selma.doyran@fao.org